OK/SS

IVRY s/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE DES BATEAUX LAVOIRS (V.C.)
RUE DE BRETAGNE (V.C.)
Mesures provisoires puis définitives

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 18 juillet 2008 pris dans l'attente du bouclage à venir de la rue des Bateaux-Lavoirs sur la rue François Mitterrand, pour y organiser provisoirement les usages du domaine public, afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

VU l'aménagement de la rue des Joutes constituant précisément ledit bouclage, et circulant depuis la rue François Mitterand vers la rue des Bateaux-Lavoirs,

VU l'aménagement existant rue de Bretagne, avec une circulation à double sens, et une possibilité de retournement à son extrémité côté quai ainsi qu'au niveau du carrefour formé avec la rue des Bateaux-Lavoirs,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier les conditions de circulation et de stationnement rue des Bateaux-Lavoirs, pour les rendre cohérentes avec celles des rues de Bretagne et des Joutes, afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

CONSIDERANT les conséquences sur les conditions de circulation de la rue de Bretagne,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue des Bateaux-Lavoirs** à compter du **4 juillet 2023** à **8 heures** jusqu'au **6 juillet 2023** à **17 heures :**

- **Neutralisation du stationnement des deux côtés de la chaussée sur toute la longueur de la voie,**
- **Limitation de vitesse à 30km/h.**

ARTICLE 2 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter de la fin des travaux objets de l'article 1 du présent arrêté :

- **rue de Bretagne**
- **Mise en impasse depuis la rue François Mitterrand**
- **Instauration d'une zone 30** (ainsi que sur la rue des Bateaux Lavoirs).

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

- **rue des Bateaux-Lavoirs**
- **Mise en sens unique de la voie dans le sens rue des Joutes vers rue de Bretagne**
- **Instauration d'une zone 30** (ainsi que sur la rue de Bretagne), impliquant un double sens cyclable (pour rappel)
- Le **stationnement** s'organise comme suit :

- Côté immeuble Le Flavia :
  - stationnement longitudinal, dont **un emplacement réservé aux livraisons** au niveau du carrefour formé avec la rue de Bretagne, **un emplacement réservé aux pompiers** au niveau du carrefour formé avec la rue des Joutes et un **emplacement** dédié au stationnement des **deux roues motorisés**
  - **interdiction de stationner au droit de l'escalier d'accès au bâtiment Le Flavia**
- De l'autre côté : stationnement en épis, banalisé.

ARTICLE 3 :

CONSTATE que les rues de Bretagne et des Bateaux-Lavoirs sont aménagées de façon cohérente avec la vitesse applicable de 30 km/h au maximum.

ARTICLE 4 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de

- l'entreprise chargée des travaux de marquage, à savoir la société URBALINE – 39 rue des Peupliers – 92000 Nanterre, agissant pour le compte du service Maintenance Travaux Voirie – Direction des Espaces Publics de la Ville d'Ivry sur Seine
- le service Maintenance Travaux Voirie – Direction des Espaces Publics de la Ville d'Ivry sur Seine, pour la mise en place de signalisation verticale.

ARTICLE 5 :

ABROGE les dispositions de l'arrêté municipal du 18 juillet 2008 susvisé.

ARTICLE 6 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 7 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société URBALINE – 39 rue des Peupliers – 92000 Nanterre.

FAIT EN MAIRIE, LE 26 JUIN 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 27 JUIN 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon